Génocide des Tutsis au Rwanda : la liste des membres de la Commission d'enquête sur les archives françaises dévoilée

Karine G. Barzegar

TV5Monde, 18 octobre 2019

C'est un sujet sensible en France... Quel fut le rôle de Paris au Rwanda entre 1990 et 1994? Y a-t-il responsabilité dans le génocide des Tutsis? En avril dernier, le président français Emmanuel Macron a lancé une Commission d'enquête pour étudier les archives françaises sur la question. La liste des membres de cette commission vient d'être publiée et une question se pose : pourquoi n'y a-t-il aucun spécialiste du Rwanda?

Le 5 avril 2019, deux jours avant la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda, le président français Emmanuel Macron recevait les associations de victimes, et annonçait la création d'une commission d'enquête chargée d'explorer toutes les archives françaises relatives à l'implication de la France.

Une commission élargie de 9 à 15 membres

Six mois plus tard, la composition de cette Commission vient tout juste d'être annoncée. De 9, elle passe à 15 membres. La raison, selon son président Vincent Duclert, est l'étendue des fonds d'archives expertisés – qui sont « considérables » (des centaines de milliers de documents), le travail de « recherche d'archives manquantes » et de « documentation de toutes les décisions ».

« L'idée est, lorsqu'on remet le rapport au président (...), que l'on puisse attester que nous avons tout vu et que le rapport soit reçu comme une œuvre incontestable, en tout cas nous l'espérons », note Vincent Duclert, chercheur et ancien directeur du CESPRA (Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron — unité de recherche du CNRS-EHESS), enseignant à l'EHESS et inspecteur général de l'éducation nationale .

L'instance porte le titre de « commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) ». « C'est effectivement cinq ans de politique française. Pour traiter les archives publiques françaises sur une politique au plus haut niveau – président de la République, Premier ministre, ministre de la Défense, des Affaires étrangères, forces armées – il faut des spécialistes de l'Histoire contemporaine, des archives publiques, et

aussi des spécialistes des génocides, des spécialistes du droit », déclare Vincent Duclert.

Effectivement, parmi les 15 membres de cette commission, on compte des chercheurs, des professeurs d'université, des inspecteurs généraux de l'Education nationale, des agrégés, des docteurs, et même des doctorants en fin de thèse, ainsi qu'un membre du Conseil d'État.

Par rapport à une liste provisoire, dévoilée début octobre par Laurent Larcher, journaliste au quotidien *La Croix*, manque à l'appel une 16^e membre de la commission : l'historienne Annette Wieviorka, grande spécialiste de la Shoah. Selon Vincent Duclert, elle a contribué aux travaux préparatoires et aux réunions plénières, mais renoncé aux travaux car « elle n'avait pas le temps nécessaire pour aller dans les archives et (...) faire un travail de dépouillement d'archives ».

Polémique sur la composition de la commission

Mais avec ou sans Annette Wievorka, la composition de cette commission suscite des interrogations. Tout simplements parce qu'elle n'inclut aucun spécialiste du génocide des Tutsis au Rwanda, aucun spécialiste du Rwanda, de l'Afrique des Grands Lacs, des interventions militaires françaises en Afrique ou encore de la France en Afrique après les indépendances.

Un choix très contesté dès le mois d'avril dans une pétition lancée par Christian Ingrao, spécialiste de la Seconde guerre mondiale et chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) et au CNRS. Le texte, intitulé « *Le courage de la Vérité* », a été signé par plus de 300 chercheurs, universitaires et enseignants, et dénonce l'absence au sein de cette commission de deux historiens : Stéphane Audoin-Rouzeau et Hélène Dumas.

Pour l'historienne Hélène Dumas, spécialiste du génocide des Tutsis au Rwanda, le problème réside dans le fait qu'au sein de cette commission, « il y a des spécialistes de beaucoup de choses, sauf du génocide des Tutsis ». « Ce qui m'inquiète, c'est que cette absence de compétences propres sur le Rwanda et l'Histoire du génocide des Tutsis, elle est justifiée, elle est presque revendiquée », dit-elle, déplorant « l'absence de personnes qui connaissent vraiment le terrain ».

On ne peut pas écrire une Histoire hors sol, écrite encore une fois d'un point de vue vraiment franco-français. Si on ne connaît pas l'histoire politique rwandaise, l'histoire militaire rwandaise, je ne vois pas très bien comment on peut interpréter les archives d'un seul point de vue.

Hélène Dumas, historienne, spécialiste du génocide des Tutsis au Rwanda

« Les militaires français n'ont pas agi dans un désert : ils ont eu des interlocuteurs. Les opérations militaires françaises de l'époque se sont déroulées dans une topographie particulière », rappelle-t-elle. « Il y a quand même des compétences qui manquent pour comprendre ces archives, elles ne vont pas parler d'elles-mêmes. Il faut un savoir pour les interpréter... »

Interrogé sur cette absence, le président de la Commission Vincent Duclert l'explique effectivement par le « caractère français » des archives explorées. Il affirme toutefois que les chercheurs qui travaillent sur le Rwanda, sur le génocide des Tutsis et sur les Grands Lacs seront contactés : « nous nous tournons vers ces chercheurs, nous les rencontrons, nous avons déjà commencé à les rencontrer. Tout ce travail commun sera restitué dans le rapport », assure-t-il.

C'est d'abord un dossier de politique française et nous sommes compétents sur la politique française.

Vincent Duclert, président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994

Interrogations autour du champ d'action de la commission

L'aspect « politique française » du dossier soulève aussi d'autres interrogations comme celle de l'association Survie qui questionne de son côté la présence au sein de la Commission du conseiller d'Etat, Christian Vigouroux, qui a fait partie des cabinets ministériels de François Mitterrand au début des années 1990. « L'existence de cette commission est une avancée. Les chercheurs sont reconnus et on leur fait confiance pour leur volonté d'aller jusqu'au bout », note François Graner, chercheur et membre de l'association, auteur du livre « Le sabre et la machette - officier français et génocide tutsi » (Tribord, 2014). « Mais pourquoi la présence parmi eux d'un politique de l'époque de Mitterrand? »

Et au delà de la composition d'autres questions se posent autour du périmètre d'action de la Commission et de sa capacité à faire toute la lumière sur le rôle de la France au Rwanda.

L'ONG Survie s'interroge notamment sur la volonté politique du président Macron, en rappelant que son prédécesseur François Hollande avait promis d'ouvrir l'ensemble des archives françaises à tous les chercheurs. Une promesse qui n'a pas été suivie d'effet. Or, cette fois-ci, l'accès est restreint aux seuls chercheurs de la commission qui, selon les termes de la lettre de mission de l'Elysée, seront soumis « à titre exceptionnel, personnel et confidentiel, à une procédure d'habilitation d'accès et de consultation de l'ensemble des fonds d'archives français concernant le Rwanda, entre 1990 et 1994 (archives de la Présidence de la République, du Premier ministre, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du Ministère des Armées et de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda) ».

« Auront-ils accès à toutes les archives, notamment aux documents les plus sensibles? Ce qui explique peut-être la raison pour laquelle la promesse de Hollande n'a pas été tenue? » demande François Graner.

Le président de la Commission s'est en tout cas voulu très rassurant sur ce point jeudi, confirmant « l'accès à toutes les archives y compris classifiées ». « Lorsque les archives manquent, nous documentons les décisions qui laissent des traces » : « s'il y a des blocages d'accès aux archives, j'en rendrai compte au président de la République puis aux Français. »

Mais la commission aura à peine un an et demi pour mener à bien ce travail colossal. Son rapport est attendu pour fin mars 2021.

Objectifs de la commission selon la lettre de mission de l'Elysée :

- 1. De consulter l'ensemble des fonds d'archives françaises relatifs à la période pré-génocidaire et celle du génocide lui-même;
 - 2. De rédiger un rapport qui permettra :
 - d'offrir un regard critique d'historien sur les sources consultées;
- d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de cette période, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période;
- de contribuer au renouvellement des analyses historiques sur les causes du génocide des Tutsi, profondes et plus conjoncturelles, ainsi que sur son déroulement, en vue d'une compréhension accrue de cette tragédie historique et de sa meilleure prise en compte dans la mémoire collective, notamment par les jeunes générations.

Composition:

M. Vincent DUCLERT, chercheur et ancien directeur du CESPRA (CNRS-EHESS), enseignant à l'EHESS, inspecteur général de l'éducation nationale, président de la Commission

Mme Julie D'ANDURAIN, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Metz, spécialiste d'histoire militaire contemporaine

Mme Catherine BERTHO-LAVENIR, professeure émérite de l'Université Sorbonne-Nouvelle, inspectrice générale de l'éducation nationale honoraire, archiviste paléographe

M.Thomas HOCHMANN, professeur de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Mme Sylvie HUMBERT, professeure d'histoire du droit à l'Université catholique de Lille, spécialiste de la justice pénale internationale

M. Raymond H. KEVORKIAN, directeur de recherche émérite à l'Université de Paris 8, spécialiste du génocide des Arméniens, membre de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides des crimes de masse

Mme Françoise THEBAUD, professeure émérite en histoire contemporaine de l'Université d'Avignon, spécialiste de la Grande Guerre, des femmes et du genre

M. Christian VIGOUROUX, président de section au Conseil d'État, ancien professeur associé de droit public aux Universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mme Chantal MORELLE, professeure en classes préparatoires, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Ve République, de sa diplomatie et du général de Gaulle

M. David DOMINE-COHN, professeur certifié d'histoire-géographie, spécialiste des archives des armées et des opérations militaires

Mme Isabelle ERNOT, professeure d'histoire-géographie détachée, docteure en histoire contemporaine, spécialiste de la Shoah, membre de la Mission d'études en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse

Mme Christelle JOUHANNEAU, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale stagiaire, agrégée d'histoire-géographie, spécialiste des questions éducatives

M. Erik LANGLINAY, professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire contemporaine, spécialiste des organisations en temps de guerre

M. Guillaume POLLACK, professeur certifié d'histoire-géographie, doctorant, spécialiste des archives réseaux de résistance et des services secrets

Mme Sandrine WEIL, doctorante en histoire contemporaine, spécialiste des ressources images, photos et vidéos, membre de la Mission d'études en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse